

# PRESENTATION DU DISPOSITIF PRESTATION D'APPUI SPECIFIQUE (PAS)

# Les « milieux » d'insertion dessinés par la loi de février 2005



## Protégé

Encadrement  
médico-social et  
éducatif

ESAT  
(établissements  
et services d'aide  
par le travail)

## Adapté

Encadrement  
social et  
professionnel

Entreprises  
adaptées

## Ordinaire

Avec ou sans  
accompagnement  
préalable

Entreprises  
ordinaires

# LES PARTENAIRES DE L'EMPLOI

## SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ou SPE :



**Accompagnement généraliste des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés**



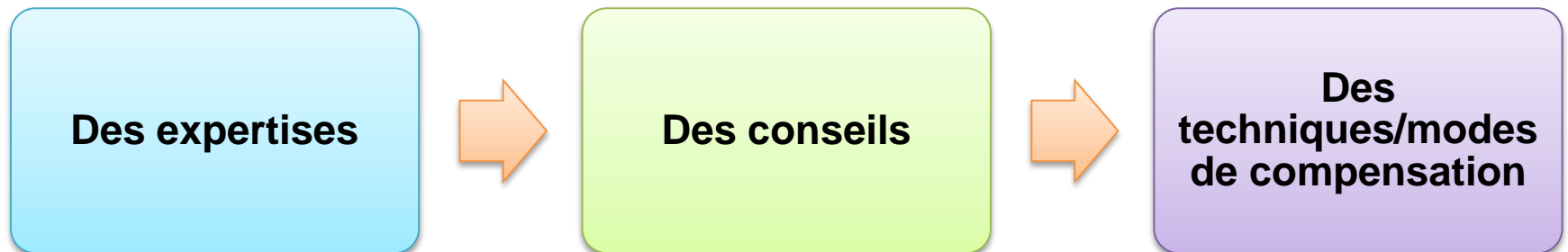
**Accompagnement à l'emploi**



**Accompagnement en lien avec le handicap (milieu ordinaire de travail)**

# Prestation d'Appui Spécifique ou PAS

**En appui du Service Public de l'Emploi,  
des prestations mobilisables à tout moment  
du parcours de la personne par les  
professionnels du SPE**



# Dispositif national co-financé par l'AGEFIPH et le FIPHFP

## Il couvre 6 champs de handicaps différents

**AUDITIF**  
Dispositif  
PAS AUDITIF

**VISUEL**  
Dispositif  
PAS VISUEL

**MOTEUR**  
Dispositif  
PAS MOTEUR

**MENTAL**  
Dispositif  
PAS  
HANDICAP  
MENTAL

Contact :  
APAJH 09

**PSYCHIQUE**  
Dispositif  
PAS  
HANDICAP  
PSYCHIQUE

Contact :  
EHE

**TROUBLES  
COGNITIFS**  
Dispositif PAS TCO

Contact : ASEI

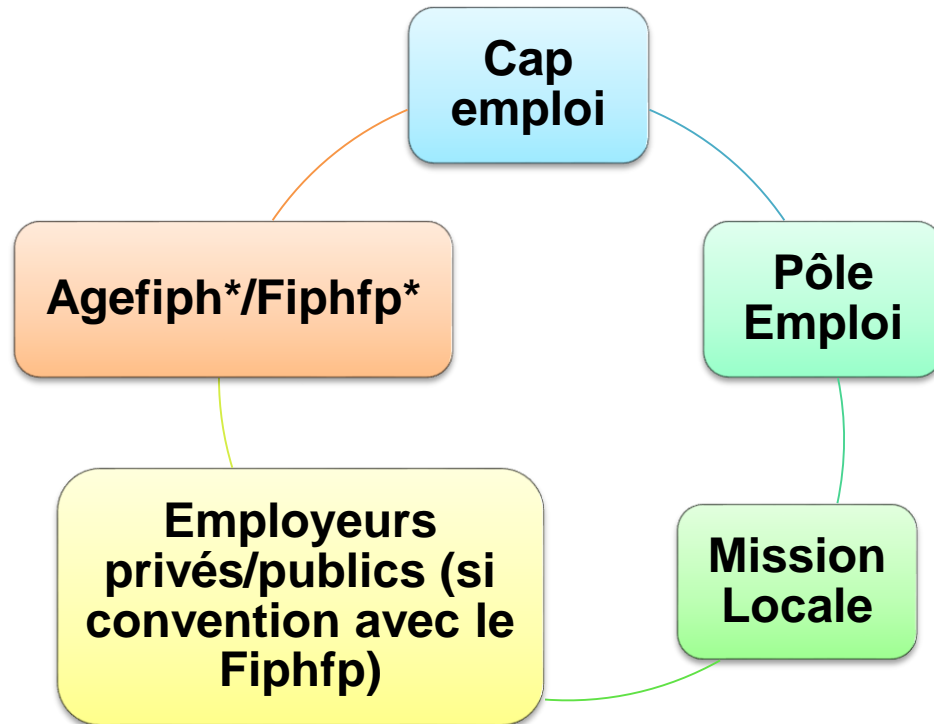
1. Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)
2. Cérébrolésion et maladies neurodégénératives
3. Troubles « DYS » et TDAH

# Qui sont les prescripteurs ?



**IMPORTANT**

Pour pouvoir proposer le dispositif PAS à une personne en situation de handicap, il faut qu'elle soit accompagnée ou connue par l'une des structures suivantes :



\***Agefiph** = Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés dans le **secteur privé**

\***Fiphfp** = Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la **fonction publique**

# Qui sont les bénéficiaires ?

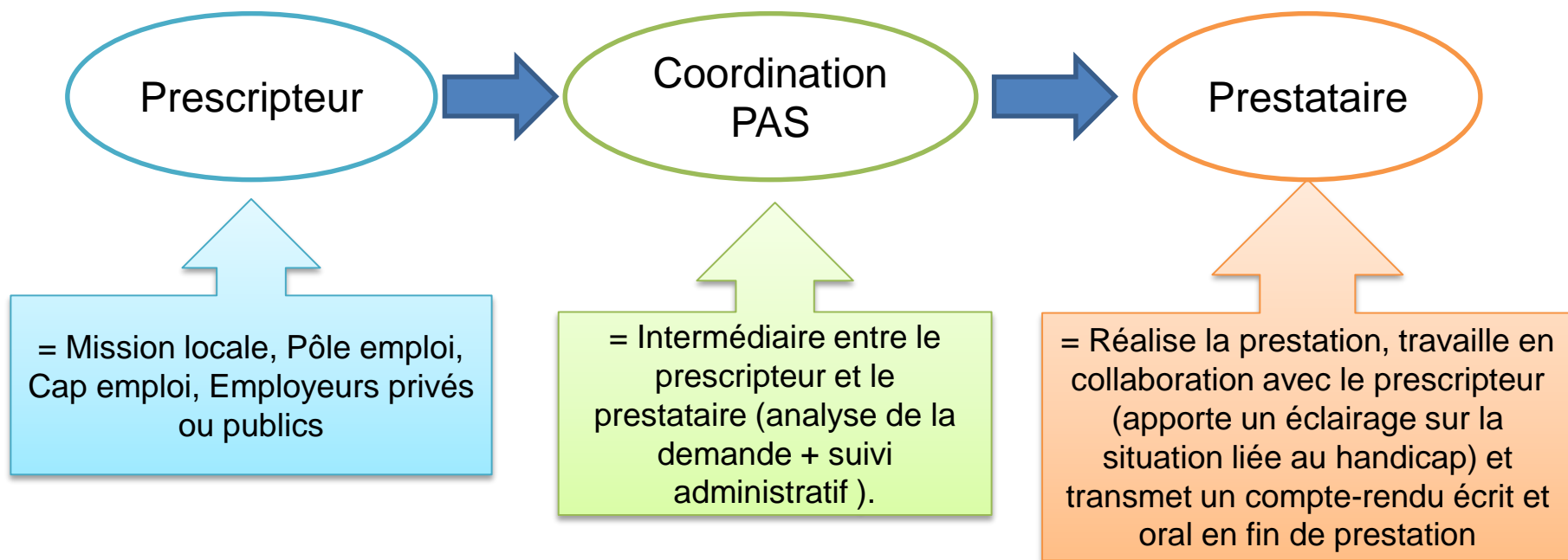
- **BOETH\*** orientés marché du travail, en voie de le devenir (A-R MDPH à transmettre), **ou prêts à engager une démarche de RQTH\* (dans un délai de 4 mois/ attestation sur l'honneur)**
  - Demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs non- salariés, stagiaires de la formation professionnelle,
  - Salariés et agents publics en arrêt de travail,
- ↪ orientés par la **CDAPH\*** vers **le marché du travail** (milieu ordinaire)

\***BOETH** = bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

\***RQTH** = Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

\***CDAPH** = commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées

# Processus de mise en place d'une PAS





# Les Objectifs d'une PAS

## Il s'agit de permettre à la personne :

- D'appréhender la démarche qu'elle entreprend pour son parcours professionnel
- D'avoir une vision objective de ses potentialités, atouts, compétences et de son degré d'autonomie mais aussi des conséquences de son handicap ;
- D'identifier, de définir et de développer les modalités et stratégies de compensation à mettre en œuvre pour favoriser son autonomie ;
- De se situer par rapport à un projet professionnel en milieu ordinaire de travail ;
- D'envisager son projet professionnel, de le construire en adéquation avec son handicap
- De disposer des soutiens nécessaires à son intégration, sa réintégration ou à sa pérennisation en emploi ou en formation.

## Il s'agit pour le prescripteur :

- De s'assurer de l'adhésion de la personne à la démarche engagée avec elle ;
- De disposer d'éléments objectifs sur les capacités de la personne et sur ses difficultés ;
- De disposer d'un éclairage spécialisé pour orienter la personne dans son parcours professionnel et définir le cadre de son accompagnement futur ;
- De valider des pistes et/ou un projet professionnel cohérent pour la personne en levant les obstacles repérés ;
- De disposer de conseils et de recommandations permettant de mieux appréhender les points de vigilance, de connaître et comprendre les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre de l'accompagnement de la personne.
- D'avoir un appui expert dans le cadre du parcours en emploi ou en formation de la personne.

# Les 5 prestations proposées

## Prescription

**Pré diagnostic**

**Restitution**

## Prescription

**Bilan  
complémentaire**

**Restitution**

## Prescription

**Appui expert sur le  
projet professionnel  
(4 modules)**

- Diagnostic approfondi
- Identification et développement des techniques de compensation
- Appui à l'élaboration/validation du projet
- Appui à la validation du projet

**Restitution**

## Prescription

**Appui expert à la  
réalisation du projet  
(3 modules)**

- Appui à l'accompagnement vers l'emploi / formation
- Appui à l'accompagnement dans l'emploi / formation
- Veille

**Restitution**

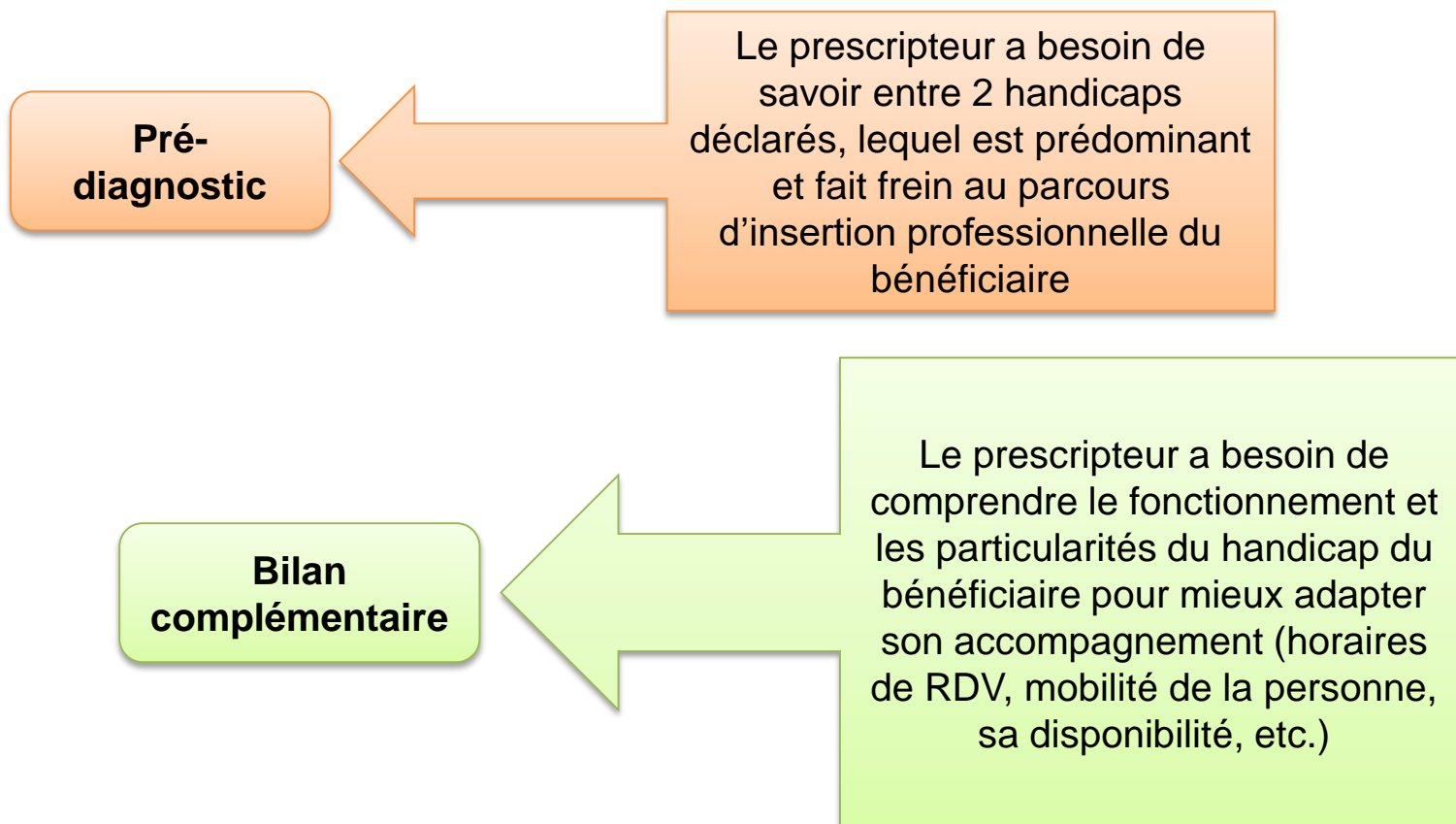
## Prescription

**Appui Expert pour  
prévenir et /ou  
résoudre les  
situations de rupture  
(3 modules)**

- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Accompagnement de la personne
- Veille

**Restitution**

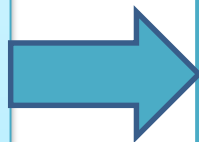
# Description des prestations



## **Appui expert sur le projet professionnel**

### **4 modules possibles :**

- Diagnostic approfondi
- Identification et développement des techniques de compensation
- Appui à l'élaboration/validation du projet
- Appui à la validation du projet



### **Cette prestation permet :**

- d'identifier les capacités et les freins de la personne
- de savoir quels outils créer et mettre en place pour adapter le poste de travail ou la formation
- de préciser et vérifier les pistes d'emploi ou de formation explorées avec le bénéficiaire
- de vérifier les pistes d'emploi

## Appui expert à la réalisation du projet

### 3 modules possibles :

- Appui à l'accompagnement **vers** l'emploi / formation
- Appui à l'accompagnement **dans** l'emploi / formation
- Veille



## Cette prestation permet :

- de mettre œuvre le projet validé
- d'assurer les conditions favorables à l'entrée en emploi ou en formation
- de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations du prestataire et de les faire réajuster si nécessaire

## **Appui Expert pour prévenir et /ou résoudre les situations de rupture**

### **3 modules possibles :**

- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Accompagnement de la personne
- Veille



## **Cette prestation permet :**

- de connaître les actions à conduire pour éviter la rupture du contrat de travail ou de la formation en cours
- de soutenir le bénéficiaire pour pallier aux difficultés rencontrées
- de s'assurer de la mise en œuvre des actions préconisées par le prestataire et le maintien de l'équilibre de la situation.

## Qui contacter sur votre territoire?

Prestations Appuis Spécifiques (PAS)	Départements couverts	Coordination	Les contacter
<b>Handicap psychique</b>	12/48/30/46	ADRH	<a href="mailto:sybil@adrh.org">sybil@adrh.org</a>
	34-81	APSH	<a href="mailto:ur-montpellier@apsh34.org">ur-montpellier@apsh34.org</a>
	11/09/66	APAJH	<a href="mailto:pas-hm-hp@apajh09.asso.fr">pas-hm-hp@apajh09.asso.fr</a>
	82/31/65/32	EHE	<a href="mailto:pas-hp@gers32.org">pas-hp@gers32.org</a>
<b>Handicap mental</b>	12/48/30/46	ADRH	<a href="mailto:pashm@adrh.org">pashm@adrh.org</a>
	34-81	APSH	<a href="mailto:ur-beziers@apsh34.org">ur-beziers@apsh34.org</a>
	11/09/66	APAJH	<a href="mailto:pas-hm-hp@apajh09.asso.fr">pas-hm-hp@apajh09.asso.fr</a>
	82/31/65/32	APAJH	<a href="mailto:pas-hm-hp@apajh09.asso.fr">pas-hm-hp@apajh09.asso.fr</a>
<b>Troubles cognitifs</b>	Tous les départements en Occitanie	ASEI	<a href="mailto:pastco@asei.asso.fr">pastco@asei.asso.fr</a>

## Qui contacter sur votre territoire (suite) ?

Prestations Appuis Spécifiques (PAS)	Départements couverts	Coordination	Les contacter
<b>Handicap moteur</b>	Tous les départements en Occitanie	APF	<a href="mailto:sacip.occitanie@apf.asso.fr">sacip.occitanie@apf.asso.fr</a>
<b>Handicap auditif</b>	12-46-82-81-32-31-65-09	ARIEDA	<a href="mailto:pas.hamp@arieda.asso.fr">pas.hamp@arieda.asso.fr</a>
	48-30-34-11-66	ARIEDA	<a href="mailto:pas.hair@arieda.asso.fr">pas.hair@arieda.asso.fr</a>
<b>Handicap visuel</b>	12-46-82-81-32-31-65-09	IJA	<a href="mailto:prestations@ijatoulouse.org">prestations@ijatoulouse.org</a>
	48-30-34-11-66	FAF	<a href="mailto:pas@faf-lr.fr">pas@faf-lr.fr</a>



**MERCI DE VOTRE  
ATTENTION**

Sabine GIOIOSA-ESTIENNY  
Chef de service APAJH 09